



Vente de crêpes

Par Julianser

Bonjour, je vous explique ma situation.

Je suis âgée de 16 ans avec ma copine et nous souhaitons vendre de crêpes suite a multiple réflexion car nous voulons nous faire de l'argent pour partir en vacance tout les deux, cela nous tiens vraiment a c?ur.

Nous voulons donc vendre des crêpes de façon ambulante dans la rue, pensez vous que c'est possible même si nous somme mineur ? Nous voulons vraiment nous faire un peux de sous.

Bien cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Etant mineure, vous ne pouvez pas exercer d'activité commerciale en tant qu'entrepreneur indépendant, sauf si vous êtes émancipée.

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31627]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31627[/url]

Sans émancipation (qui est un acte lourd de conséquences), la seule solution envisageable, avec l'accord de vos parents est d'être salariées.

La vente ambulante de produits alimentaires est de toute façon assez encadrée, il faut par exemple obtenir une carte de commerçant ambulant, suivre une formation en hygiène alimentaire, se procurer un équipement aux normes, tenir un cahier des allergènes...

Je vous conseille donc de chercher un emploi salarié, par exemple dans une crêperie. Vous aurez ainsi un peu d'expérience, et peut-être des opportunités de vous former. Vous pouvez en parallèle vous renseigner auprès de France Travail et de la Chambre du Commerce et de l'Industrie locale sur les moyens de créer votre future entreprise après votre majorité.

Par Julianser

Je vous remercie, c'est compliquer je vois, je ne vais pas me décourager alors et trouver quelque chose d'autre merci